



A R R E T E

**Portant autorisation d'occupation d'une terrasse
Au Front de Mer à Royan**

SERVICE PATRIMOINE

A. Patr. n° 11. 0716

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Madame Josette BETSCH née ARROUET pour l'établissement « NANIK »,

Considérant que Madame Josette BETSCH née ARROUET est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro 341 901 007,

Considérant que Madame Josette BETSCH née ARROUET a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Madame Josette BETSCH née ARROUET est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 52 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : bonneterie, confection femmes, enfants, ganterie.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 18 juin 2011 pour se terminer le 17 juin 2012 moyennant une redevance de 4.380,39 € ainsi calculée : 105,45 €/m².

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux.

ARTICLE 3 :

Madame Josette BETSCH née ARROUET, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN, Le 05 mai 2011

« Lu et Approuvé »,
Josette BETSCH
Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 03 juin 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

MISE EN LIGNE LE 18-04-2024

